

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Club Justine Henin se réserve le droit de disposer des heures réservées pour permettre l'organisation de manifestations tennis et autres.

En journée, les terrains en terre battue et en dur sont éclairés par voie naturelle. En cas de manque de luminosité entre 09h et 17h, les membres sont invités à demander l'éclairage au bar sous réserve d'acceptation du responsable du club.

Le Club Justine Henin s'engage à maintenir une température ambiante pour la pratique du tennis. Toutefois la température ambiante intérieure peut-être sujette à variation en fonction du climat extérieur.

Les renouvellements d'heure fixe de l'année 2017/2018 sont prioritaires **jusqu'au 01 juin**. Au-delà de cette date, l'heure sera remise en location.

Lors de la dernière heure, l'extinction de l'éclairage aura lieu 15 min après l'heure de fin de la location.

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT

- La location de terrain sera confirmée dès réception de ce formulaire complété et signé et d'un acompte de 25% sur le compte du Club Justine Henin BE50 0688 9008 0818.
- Le solde est à verser pour le 01 septembre 2018 au plus tard sur le compte du Club Justine Henin avec la communication structurée recue dans l'email de confirmation.

J'ai pris connaissance du Règlement d'ordre intérieur et j'ai lu et approuvé les conditions générales de paiement. Je m'engage à payer la somme de .....€ au Club Justine Henin sur le compte BE50 0688 9008 0818 ou au club directement et ce pour le 01 septembre 2018 au plus tard.

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

- Si un retard de paiement devait se prolonger au-delà du 15 novembre 2018, la direction du Club Justine Henin a le droit de suspendre l'accès aux terrains et se réserve le droit d'exclure le locataire du terrain. En telle hypothèse, le locataire sera considéré comme démissionnaire de la location « terrain hiver 2018/2019 » à laquelle il s'était engagé et celle-ci restera due.

- Les réductions pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> heures fixes ne sont valables que si le titulaire joue activement dans chacune des heures.

- En cas de maladie, blessure ou désistement, aucun remboursement ne pourra être réclamé au Club Justine Henin.

- Les récupérations éventuelles, en accord avec la direction du Club Justine Henin devront être effectuées avant le 21 avril 2019.

- Toute annulation devra être signalée 24h à l'avance au secrétariat du Club Justine Henin sans quoi aucune récupération ne sera possible.

- Les locations d'heures fixes et occasionnelles sont possibles du Lundi au Vendredi de 08h à 22h30. Samedi de 08h à 19h (plus tard si animation). Dimanche de 9h à 21h30.

## LOCATION DE TERRAIN



**HIVER  
2018-2019**

La saison Hiver 2018-19 débutera le samedi 08 septembre et se terminera le dimanche 21 avril.

Le Club Justine Henin vous propose 9 terrains intérieurs : 6 terrains en surface dur complètement rénovés en septembre 2017 (surface, filets, éclairage LED, chauffage, filets de séparations) et 3 terrains en terre battue avec un nouvel éclairage LED depuis septembre 2017.

Nous vous proposons également un Club-house à l'ambiance chaleureuse pour partager un verre entre amis après votre partie de tennis et notre restaurant le Grand Chelem qui vous propose une carte variée aux produits de saison.

## MODALITÉS SAISON 2018-2019

Vous pouvez jouer en heure fixe c'est-à-dire réserver un terrain pour toute la saison hiver 2018-2019 à la même heure et au même jour. Vous pouvez également jouer en heure occasionnelle c'est-à-dire réserver un terrain à chaque fois que vous souhaitez jouer.

## JOUER EN HEURE FIXE

### COMMENT RÉSERVER UN TERRAIN FIXE ?

- La location de terrain sera confirmée dès réception du formulaire complété et signé et d'un acompte de 25% sur le compte du Club Justine Henin BE50 0688 9008 0818.
- Le solde est à verser pour le 01 septembre 2018 au plus tard sur le compte du Club Justine Henin avec la communication structurée recue dans l'email de confirmation.
- Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat du Club pendant les heures de permanence.

### TARIF HIVER 2018-2019 ABONNEMENT HEURE FIXE

DUR	DUREE 1H00			DUREE 1H30			Nb de sem.
	1 <sup>ère</sup> H.	2 <sup>e</sup> H.	3 <sup>e</sup> H.	1 <sup>ère</sup> H.	2 <sup>e</sup> H.	3 <sup>e</sup> H.	
En semaine de 8h à 17h	390	385	375	585	575	565	26
En semaine après 17h	713	708	698	1070	1060	1050	31
Week-end	512	507	497	768	758	748	32
Dimanche de 13h à 16h		480					
TERRE BATTUE	1 <sup>ère</sup> H.	2 <sup>e</sup> H.	3 <sup>e</sup> H.	1 <sup>ère</sup> H.	2 <sup>e</sup> H.	3 <sup>e</sup> H.	
En semaine de 8h à 17h	416	411	401	624	614	604	26
En semaine après 17h	744	739	729	1116	1106	1096	31
Week-end	544	539	529	816	806	796	32
Dimanche de 13h à 16h		480					

## JOUER OCCASIONNELLEMENT

### COMMENT RÉSERVER UNE HEURE OCCASIONNELLE ?

**Nouveau** : approvisionnez votre portefeuille électronique par paiement en ligne :

- Connectez-vous à notre site internet [www.clubjustinehenin.be](http://www.clubjustinehenin.be).
- Cliquez sur **My@Booking** en haut à droite de la page.
- Cliquez sur le bouton  **au-dessus à droite**.
- Cliquez sur **Se connecter** ou **Créer un compte**.
- Cliquez sur **Financier** pour recharger votre portefeuille.
- Cliquez sur **Réserver un terrain** pour réserver votre heure de jeu.

### TARIF HIVER 2018-2019

DUR	HEURE OCCASIONNELLE		1H00
	MEMBRE	AUTRE	
En semaine de 8h à 17h	16	18	
En semaine après 17h	24	25	
Week-end	19	21	
Dimanche de 13h à 16h	16		
Toute heure pour membre académie	16		
TERRE BATTUE			
En semaine de 8h à 17h	17	19	
En semaine après 17h	25	26	
Week-end	20	22	
Dimanche de 13h à 16h	16		
Toute heure pour membre académie	16		

## INSCRIPTION

Via ce bulletin d'inscription à renvoyer

- par la poste : Av. Léon Fournet, 20 – 1342 Limelette
- par e-mail [secretariat@clubjustinehenin.be](mailto:secretariat@clubjustinehenin.be)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Gsm : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Je souhaite louer un terrain lors de la saison hiver 2018/2019 qui débutera le samedi 08 septembre 2018 et se terminera le dimanche 21 avril 2019, pour lequel je m'engage personnellement à assurer le paiement dans sa totalité.

Jour ..... Terrain n° ..... de ..... h à ..... h

Jour ..... Terrain n° ..... de ..... h à ..... h

Jour ..... Terrain n° ..... de ..... h à ..... h

Il est **OBLIGATOIRE** de renseigner l'ensemble des personnes qui profiteront du terrain réservé sur ce document. **Chaque personne qui vient jouer au Club Justine Henin doit être renseignée dans notre base de données et affiliée auprès de l'Association Francophone de Tennis.**

Les coordonnées de mes partenaires sont les suivantes :

1. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Gsm : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

2. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Gsm : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

3. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Gsm : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

4. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Gsm : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Si vous avez plus de quatre partenaires à mentionner, veuillez nous contacter à l'adresse [secretariat@clubjustinehenin.be](mailto:secretariat@clubjustinehenin.be) pour renseigner les coordonnées supplémentaire: